



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2025 – 20H00

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 7 Procurations : 0 Absents : 6 Votants : 7	Délibération N°2025-29 <u>Subventions aux associations</u>
---	---

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 18 NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 6 novembre 2025

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHEM- CANIZARES

EXCUSES : Monsieur Denis DUFOURD, Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Paul COSTAZ est nommé secrétaire de séance.

Délibération N°2025-29 : Subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le décret N° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Monsieur le Maire expose que la Commune de Villard souhaite soutenir les associations qui ont un intérêt local afin de leur permettre de se développer et pérenniser leurs activités.

Après avoir étudié les demandes de subventions en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation du village,

Monsieur le Maire, propose, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant de la subvention
CULOTTES COURTES	1 701 €
SKI-CLUB de Villard	2 830 € (330€ pour 11 enfants adhérents + 2 500€ pour 10 athlètes FFS et comité)
SKI-CLUB Vallée Verte	250 €
VILLARD EN FETE	500 €
VILLAR'OSE	500 €
BADABOUM	3 500 €
MARPA La Clairière Habère-Lullin	1 740 €

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour,

Décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER le versement des subventions aux associations selon les montants définis ci-dessus pour l'année 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 20 novembre 2025

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le Secrétaire

Télétransmise
Affichée le



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.